

**Présenté par**  
**Valérie PÉCRESSE**  
Présidente du conseil régional  
d'Île-de-France

**PROROGATION DES DISPOSITIFS LIÉS À LA CRISE COVID-19**

## Sommaire

<a href="#">EXPOSÉ DES MOTIFS</a> .....	3
<a href="#">PROJET DE DÉLIBÉRATION</a> .....	4

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Les règlements d'intervention d'urgence adoptés lors de la période d'état d'urgence sanitaire pour faire face à la crise avaient une durée limitée pour apporter des réponses immédiates à la situation sanitaire.

En effet, l'article 4 de la délibération CR 2020-C02 du 3 avril 2020 prévoyait que : « Les règlements d'intervention régionaux portant mesure d'urgences pour faire face à l'épidémie du covid-19 sont institués pour une durée courant jusqu'à la plus proche séance du conseil régional suivant la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Le conseil régional se prononce sur la prolongation de chacun de ces RI ainsi que sur la durée en cas de prolongation »

L'état d'urgence sanitaire ayant pris fin le 10 juillet 2020, le conseil régional est aujourd'hui invité à se prononcer sur la prorogation des dispositifs adoptés.

Afin de permettre à la Région d'être réactive pour faire face à une éventuelle seconde vague, il est proposé de proroger tous les règlements d'intervention d'urgence et de permettre à la commission permanente de les abroger dès le retour à la normale de la situation sanitaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**



**VALÉRIE PÉCRESSÉ**

## PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 24 SEPTEMBRE 2020

### PROROGATION DES DISPOSITIFS LIÉS À LA CRISE COVID-19

Le conseil régional d'Île-de-France,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n° CP 2020-C02 du 3 avril 2020 portant diverses dispositions financières ;

**VU** les délibérations n° CP 2020-C03 à n°CP 2020-C06 du 3 avril 2020 ;

**VU** les délibérations n°CP 2020-C07 à n° CP 2020-C13 du 27 mai 2020 ;

**VU** la délibération n° CR 2020-29 du 11 juin 2020 ;

**VU** les délibérations n°CP 2020-C14 à n° CP 2020-C18 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;

**VU** la délibération n° CP 2020-288 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;

**VU** les délibérations n°CP 2020-C21 à n°CP 2020-C24 du 23 septembre 2020 ;

**VU** l'avis de la commission des finances ;

**VU** le rapport n°CR 2020-046 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

**Article unique :**

Décide de proroger les règlements d'intervention spécifiques COVID adoptés dans les délibérations susvisées, dont ceux approuvés par les délibérations faisant l'objet de la numérotation spécifiques prévue à l'article 1 de la délibération n°CP 2020-C02 du 3 avril 2020 diverses dispositions financières.

La seconde phrase du dernier alinéa de l'article précité est supprimée.

Donne délégation à la commission permanente pour abroger ces règlements d'intervention.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**

**VALÉRIE PÉCRESSE**